



# COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier-Le Muids, le 03 décembre 2024

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 2 décembre 2024

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Nicolas VOUT

46 membres étaient présents sur 55 membres convoqués, 9 sont excusés

1. Le Conseil Communal **a adopté** à l'unanimité l'ordre du jour de la séance du 11 novembre 2024 (44 OUI)
2. Le Conseil Communal **a approuvé** le PV corrigé du 11.11.2024 (41 OUI, 4 abstentions)
3. **Préavis 17/2024** - Demande de crédit de CHF 178'000.- TTC pour le renouvellement de l'ERP (entreprise, ressource, planning) **est accepté** à l'unanimité **tel qu'amendé** (45 OUI)  
**Amendement** de la commission ad'hoc : 2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 18'890 et de prendre acte de cette charge pour la durée de la migration **est accepté** à l'unanimité (45 OUI)
4. **Préavis 18/2024** – Demande de crédit de CHF 255'000.- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Allevays **est accepté** à l'unanimité (45 OUI)
5. **Préavis 19/2024** - Budget 2025 **est accepté** à l'unanimité **tel qu'amendé** (45 OUI)  
**Amendement** de la commission des finances : **est accepté** (39 OUI, 6 abstentions)

Deficit selon budget présenté	51 334.00
3503.3141.00	18 000.00 suppression des remplacements des velux
<b>Déficit selon budget amendé</b>	<b>33 334.00</b>

6. **Préavis 20/2024** - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000 pour l'Association Intercommunal et scolaire de Genolier et environs (AISGE) - Accueil de jour **est refusé** à la large majorité (1 OUI, 42 NON, 2 abstentions)
7. **Postulat** de M. Gilles GOETSCHIN et M. Laurent JACCARD - renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune ainsi que le **Postulat** de M. Michel AUGSBURGER - pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix **sont renvoyés en commission ad'hoc**, cette demande **est acceptée** par l'Assemblée (26 OUI, 12 NON, 7 abstentions)
8. Réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles GOETSCHIN relatif à la rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier **est acceptée** (18 OUI, 8 NON, 19 abstentions)

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 02.12.2024

Le Président  
Nicolas VOUT



La Secrétaire  
Valérie ZEENDER

*Selon les articles 168 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité d'Arzier-Le Muids, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.*